

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 13/2020

Rénovation de l'immeuble du Café-Restaurant « Le Châtelard » – Mandat d'architectes et d'ingénieurs : 2^e étape

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 116'500.00 pour le mandat d'architectes et mandataires concernant la rénovation du bâtiment sis au Sentier des Crosets 1 (parcelle 301) et qui abrite le Café-Restaurant « Le Châtelard ».

2. Situation actuelle

En septembre 2019, votre Conseil délibérait sur le préavis municipal no 08/2019 relatif à l'étude préalable (jusqu'à enquête publique) nécessaire en vue de la rénovation de l'immeuble du Café-Restaurant « Le Châtelard ».

Arrivé au terme de cette phase durant laquelle différentes discussions ont eu lieu avec Gastrovaud, l'AVACAH, les Monuments historiques, les exploitants actuels et les voisins, le projet sera mis à l'enquête publique ces prochaines semaines.

L'étape suivante est donc la détermination des coûts de la réalisation de ces travaux. Pour ce faire, il s'avère impératif de mandater un bureau d'architecte et les spécialistes nécessaires pour faire d'une part les appels d'offres et d'autre part l'analyse des soumissions qui seront remises en vue d'une future adjudication.

Cette étape permettra également de définir précisément le montant du crédit d'ouvrage que la Municipalité devra solliciter au travers d'un préavis futur.

Pour l'aider dans cette étape, la Municipalité souhaite mandater le bureau d'architecture Cristobal & Delgado, lequel nous accompagne déjà dans la phase de la mise à l'enquête de notre projet.

3. Aspect financier

Cet élément n'a pour l'heure pas évolué depuis le préavis no 08/2019. Le coût estimatif du projet reste donc de l'ordre de CHF 1'730'000.00 TTC y compris les honoraires des différents spécialistes et bureaux à mandater et y compris ceux faisant l'objet du présent préavis.

Ce chiffrage sera bien entendu affiné au cours du mandat d'architectes et fera l'objet, comme déjà mentionné, d'un troisième préavis qui aura alors pour but de solliciter les ressources nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation.

Pour l'heure, les honoraires à assumer pour cette deuxième étape (appel d'offres) se détaillent ainsi (tous les chiffres s'entendent TTC) :

| | |
|---|------------------------------|
| - architecte : honoraires pour la phase « appel d'offres » arrondis à | CHF 85'966.15 |
| | CHF 81'000.00 |
| - autres mandataires (estimation) : | |
| - ingénieurs civils | CHF 7'000.00 |
| - ingénieurs CVS | CHF 15'000.00 |
| - ingénieur E | CHF 8'500.00 |
| - débours, visuels divers et reprographies | <u>CHF 5'000.00</u> |
| Total général | <u>CHF 116'500.00</u> |

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,

d e c i d e

- d'autoriser la Municipalité à attribuer le mandat d'architecte et autres mandataires pour un montant total de CHF 116'500.00, TVA incluse ;
- de laisser la Municipalité poursuivre les tractations visant à présenter un projet final par préavis municipal à votre Conseil ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 116'500.00 et d'assurer les charges financières y relatives ;
- de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 116'500.00 afin d'amortir cet investissement.



Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

| Plafond d'endettement | | 22'000'000.00 |
|---|-----------------|----------------------|
| Endettement au 31.08.2020 | | 2'600'000.00 |
| Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis) | 17'880'650.00 | |
| Définition constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé) | - 1'497'051.20 | |
| Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 31.08.2020 | - 12'227'350.95 | |
| Solde à engager sur les préavis de la législature en cours | | 4'156'247.85 |
| Solde au plafond | | 15'243'752.15 |